

Nouveau système de taxation des boissons alcooliques au Royaume-Uni

En vigueur depuis le 1^{er} août 2023

Le Royaume-Uni met dès en place une structure de calcul qui croise catégorie de produit alcoolique et taux d'alcool (ABV) pour tous les produits, qui est résumée ci-après :

Produits alcooliques titrant à...	Cidre tranquille	Cidre mousseux	Bière	Spiritueux, vins et autres produits fermentés
- de 3.5% ABV	9.27€/Litre d'alcool dans le produit (LAP)			
De 3.5 à 5.5% ABV	9.67€/LAP	9.67€/LAP	21.01€/LAP	24.77€/LAP
De 5.5 à 8.5% ABV		24.77€/LAP		
De 8.5% à 22% ABV**	28.50€/LAP			
+ de 22% ABV	31.64€/LAP			

***S'agissant des vins, il est mis en place une règle qui veut que les vins titrant de 11.5 à 14.5% soient tous considérés comme titrant à 12.5%, et ce, jusqu'au 1er février 2025, v. tableau ci-après.*

Impact attendu :

Ces changements traduisent en réalité une hausse généralisée de la taxation sur les boissons alcooliques et notamment sur le vin, qui verra son prix augmenter de manière importante dès 2023 (et probablement également en 2025), à plus forte raison s'il titre entre 12.5 et 14.5%, où la hausse pourra atteindre presque 1€ par bouteille d'ici 2025. Exemple des droits exigibles pour une bouteille de vin tranquille de 75cl :

ABV	Situation antérieure au 1 ^{er} août 2023	Situation actuelle, jusqu'en février 2025	Situation a/c de février 2025
11.5%	2.23€	2.67€	2.46€
12.5%	2.23€	2.67€	2.67€
14.5%	2.23€	2.67€	3.10€
15.5%	2.97€	3.31€	3.31€

Pour plus de renseignements :

- PAE Orléans : pae-orleans@douane.finances.gouv.fr
- PAE Nantes : pae-nantes@douane.finances.gouv.fr
- PAE Poitiers : pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr

